

Intranet – Assurances des locaux

→ Un peu de réglementation,

Tous les groupes et territoires ont l'obligation d'assurer leurs locaux, et de préférence auprès du centre national qui a négocié un contrat adapté.

Tout local, qu'il soit acquis, prêté ou loué pour une période supérieure à 30 jours doit être assuré, car c'est la responsabilité civile de l'association en tant qu'utilisateur qui est engagée vis-à-vis des tiers (paroisse, mairie, amis...) et qui sera recherchée en cas de dégâts. Et ce, même s'ils sont occupés de façon intermittente et même s'ils font l'objet d'une renonciation à recours de la part du propriétaire.

Par local, il faut entendre l'ensemble des locaux domiciliés et situés à une même adresse (y compris terrain attenant). Par exemple, on peut avoir sur un même lieu en contigu un seul "local" qui regroupe les locaux de plusieurs unités. Par contre, deux adresses différentes donnent lieu à la déclaration de deux locaux différents.

Pour la sécurité des locaux et le bénéfice de la garantie vol, il est recommandé que chaque porte d'entrée de local comporte deux points de fermeture dont une serrure ou verrou de sécurité, et que les parties vitrées soient protégées par des volets, grilles ou barreaux avec espacement maxi de 17 cm ou de 14 cm pour les bâtiments construits ou aménagés depuis le 1er janvier 1990.

→ Garanties et montant des primes

GARANTIES	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
	- de 100m ²	101 m ² à 500m ²	501 m ² à 800m ²
Biens immobiliers	Capital		
Si propriétaire	Valeur de reconstruction		
Si locataire	A concurrence de sa responsabilité civile		
Recours des voisins et des tiers :			
Corporels		6 000 000 €	
Matériels		3 050 000 €	
Biens immobiliers	Capital		
Incendie - Dégât des eaux	29 063 €	69 752 €	93 003 €
Dommages aux appareils électriques	1 163€ franchise 35€	1 163€ franchise 35€	2 325 € franchise 35€
Bris de glaces et Enseignes	1 163€ franchise 116 €	3 488 € franchise 174 €	5 813 € franchise 174 €
Vol et détériorations immobilières	5 813€ franchise 116 €	17 438 € franchise 174 €	34 876 € franchise 174 €
Montant de la prime	149 €	202 €	446 €

Pour les locaux de catégorie 3 ou supérieurs à 800 m², il est possible d'opter pour des montants de garanties supérieurs, merci de contacter le service Assurances du centre national.

Répertorier tous les locaux que vous utilisez régulièrement

Il est indispensable de connaître l'ensemble des locaux utilisés dans le cadre des activités (animation, réunion de travail, rencontres, stockage...).

Ils devront être saisis sur l'Intranet, vous devez veiller à la mise à jour de la liste "Locaux & Assurances" pour supprimer les locaux restitués à leur propriétaire (modification du bien pour état "inactif") et ajouter les nouveaux locaux utilisés.

Lorsque que vous créez, modifiez ou supprimez un local, il est impératif d'en informer le service assurance à l'adresse suivante : assurance@sgdf.fr (en plus de la création sur intranet)

→ Modalités de souscription pour local existant

Dans l'Intranet SGDF, "Locaux & Assurances" et vérifier que votre local est bien enregistré :

Lister ou déclarer les locaux

Rechercher Cacher le formulaire

Libellé	<input type="text"/>
Responsable	<input type="text"/>
Structure	<input type="text" value="608701000 - PANAZOL - GROUPE PANAZOL"/> <input type="button" value="x"/> <input type="button" value="↑"/> <input type="button" value="↓"/> <input type="button" value="↺"/> <input type="button" value="↻"/>
	<input type="checkbox"/> Chercher dans les structures dépendantes
Etat	Actif
Code postal	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>
<input type="button" value="Rechercher"/>	

Puis vérifier les informations contenues :

Résultats

Libellé	Propriétaire	Date activation	Assuré
LOCAL PIO-COMPAS PLACE DE LA RÉPUBLIQUE	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	06/12/2008	Non <input type="button" value="+ Ajouter"/>
Salle activité paroisse	AEP DU QUARTIER ST GENES		Non (demande en cours)

* cliquez sur le libellé (en principe l'adresse de votre local) pour obtenir la fiche détaillée

Dans le menu "Actions" (à gauche), cliquez sur "demander l'assurance", puis cliquez sur "valider".

La demande est alors transmise directement et sur la fiche du bien apparaît la mention "Assuré SGDF", elle a alors le statut "demande en cours".

La demande est ensuite validée par le service Assurances et le montant de la prime directement prélevé sur le compte bancaire du groupe.

Le prélèvement apparaîtra sur le journal de la structure.

Vous pourrez alors imprimer l'attestation d'assurance.

→ Modalités de souscription pour local inexistant dans l'intranet

Dans l'Intranet SGDF, "Locaux & Assurances" utiliser le bouton "Ajouter"

Déclarer un local

Votre local n'apparaît pas dans la liste ? 

Puis compléter les différentes zones

Déclarer un local

★ Champs obligatoires

Propriétés générales

★ Libellé	Salle activité paroisse
★ Etat	Actif
Date activation	
★ Structure	608701000 - PANAZOL - GROUPE PANAZOL PANAZOL - GROUPE PANAZOL
★ Propriétaire	<input type="radio"/> Structure <input checked="" type="radio"/> Personne Type : <input type="text" value="Personne morale"/> <input type="text" value="AEP DU QUARTIER ST GENES"/> Le propriétaire n'existe pas ?
Date Acquisition	
Commentaire	

Sélectionner le type d'assurance (SGDF ou autre)

Assurances

★ Assurance	<input type="text" value="Contrat cadre SGDF"/> <input type="text" value="Contrat externe"/> <input type="text" value="Contrat cadre SGDF"/>
-------------	--

Saisir les informations du bail et les informations complémentaires si besoin

Bail

Date de début du bail	1/9/2017
Durée du bail	mois
Date de dernier passage de la commission de sécurité	
Type de Bail	Mise à disposition à titre gratuit
★ Surface	45 mètres carrés
Surface du terrain	1000 mètres carrés
Etat du local	Bon
Type de local	Catégorie 1 <small>Catégorie 1 = local mesurant entre 1 et 100 m² Catégorie 2 = local mesurant entre 101 et 500 m² Catégorie 3 = local mesurant plus de 500 m².</small>
Occupation	Le local peut-il être inoccupé pendant plus de quatre mois ? <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Informations supplémentaires

Possibilités du local	Bois Consultation Internet Couchage en dur Couchage en tente <small>Maintenez la touche CTRL enfoncée pour sélectionner plusieurs éléments</small>
Situations du local	A la campagne Dans les montagnes En ville Près d'un lac/de la mer <small>Maintenez la touche CTRL enfoncée pour sélectionner plusieurs éléments</small>
Adresse	Numéro, type et nom de la voie 12 CHEMIN DU PRIEURÉ
	Entrée - Bâtiment - Immeuble - Résidence - Escalier ...
	Boîte postale - Lieu-dit
★ Code postal	87350
★ Ville	PANAZOL
Pays	FRANCE

Valider les données, le local est maintenant créé, il a le statut "demande de contrat en cours"

Confirmation

Le local a été créé.

[Lister ou déclarer les locaux](#)

Une fois validé, il sera possible de demander l'assurance de ce local

Pour toute question vous pouvez contacter le service Assurances : assurance@sgdf.fr